DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 AVRIL 2025

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF EN VUE DE FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

DE 2025-022

Nombre de conseillers
En exercice : 59 Quorum : 30
Présents : 22
Absents : 18
- dont ayant donné pouvoir : *20*

Votants : 42
-dont « pour » : 42
-dont « contre » : 0
- Abstention : 0
- Non-participations : 0
- Non votants : 0

Le vendredi 04 avril 2025 à 17h00,
Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli, convoqué le lundi 31 mars 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ALBERTINI COLONNA Nicolette BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre CASANOVA David COGNETTI Vincent COGNETTI TURCHINI Catherine	COSTA Lucien FERRARI Blaise FILIPPI Jean François GERONIMI Pierre Marie GUIDICELLI Maria LESCHI Pierre	MORACCHINI Christian OLMETA Pierre ORSONI Pierre ROCCHI Ange Toussaint SALVIANI Pierre Paul	SARGENTINI François SOUSTRE Frederic TADDEI Pierre VENTURINI Simon

Absents ayant donné pouvoir :

ACQUAVIVA Mathieu (à Acquaviva François) ALBERTINI Lucie (à Venturini Simon) ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie) BARTOLI Marc (à Ferrari Blaise) BRUNEL Jean Pierre (à Taddei Pierre)	CASAROMANI Marie Thérèse (à Cognetti Vincent) FRANCESCHETTI Bernard (à Moracchini Christian) GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint) GILLET VITTORI Stéphane (à Leschi Pierre) GUIDICELLI Mathieu (à Orsoni Pierre) LECA Jacques (à Soustre Frederic)	MARIANI Mathieu (à David Casanova) MARTINETTI Antoine (à Filippi Jean François) NASICA Pierre (à Alberini Colonna Nicolette) ORSINI François (à Olmeta Pierre) PASQUALINI Gilles (à Sargetini François) PASQUALINI Jean Felix (à Bruschini Pierre)	POLIDORI Michel (à Guidicelli Maria) SALICETI Nicolas (à Cognetti Turchini Catherine) SIMONPIERI Maria Catherine (à Brignole Jean)

Absents :

ANTONIOTTI Serge BERNARDI François Albert BERTINI Jean Marcel CIATTONI Michel COSTA Jacques GIUDICELLI Jean	MAESTRACCI Jean Felix NEGRONI Jérôme PACCIONI Sylvestre POLIDORI Christiane RENUCCI Franck	RENUCCI Jean ROSSI Alexandre SIMONPIETRI Antoine TOMASINI Jacques André	VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin

SECRETAIRE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 31 MARS 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE, DE NOUVEAU, CONVOQUE LE 04 AVRIL 2025 A 17H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :
Considérant les besoins de la collectivité et de l'accroissement saisonnier d'activité durant la période de juillet à août, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial en vue d'assurer les fonctions d'agent administratif pour l'Office de Tourisme intercommunal Pasquale Paoli afin d'assurer les missions d'accueil aux publics et la gestion administrative courante, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire qui sera pourvu par un agent contractuel relevant du grade d'adjoint administratif territorial, conformément aux dispositions de l'article L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique, pour une période maximale de 6 mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073138-20250404-2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 11/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix :

Le conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique, portant dispositions relatives au recrutement dans la fonction publique territoriale notamment son article L. 332-23 2°,
VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,
VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré,
DECIDE

Par 42 voix pour **Par 0 Voix contre** **0 Abstentions** **0 Non-participation**

- D'accéder à la proposition de Monsieur le Président
- De créer un emploi **non permanent d'adjoint administratif territorial** relevant du grade d'adjoint administratif territorial, d'une durée de **35 heures de service hebdomadaire**, pour une période maximale de **6 mois** ;
- De fixer la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au **1er échelon,** échelle C1, du grade d'Adjoint Administratif Territorial ;
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la collectivité, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 04 avril 2025
Le Président
François SARGENTINI

COMMUNAUTE DE COMMUNES 20236 FRANCARDO OMESSA PASQUALE PAOLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073138-20250404-2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 11/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation